



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 17 avril 2024
N°1776

COMMUNIQUE DE PRESSE

Christophe Béchu, Dominique Faure et Roland Lescure dévoilent la liste des 55 premiers sites clés en main France 2030.

Annoncés par le président de la République en mai dernier, les ministres présentent aujourd'hui les 55 premiers sites clés en main France 2030.

Dans le cadre du projet de loi Industrie verte, le dispositif « sites clés en main France 2030 » vise à faire sauter les verrous de la réindustrialisation : c'est-à-dire accélérer la mobilisation d'un foncier industriel de qualité, dans un contexte de sobriété foncière.

Ce dispositif vise à identifier et labelliser des sites à fort potentiel de développement industriel, mais aussi à les accompagner pour assurer leur caractère « clés en main ». Il s'agit de permettre une véritable montée en gamme des sites identifiés à la fois en termes de procédures et de pré-aménagement. Le dispositif s'inscrit dans la démarche de simplification des installations d'usines, dont les délais sont d'ores et déjà passés de 17 à 13 mois, pour atteindre 9 mois dès 2025.

Les sites sélectionnés pourront solliciter, selon leurs besoins et leur maturité, les services de l'État, les régions et les opérateurs compétents. Leur taille varie de 3 hectares à plus de 340 hectares.

La sélection de ces sites s'est également faite dans un souci de sobriété foncière, avec une part significative de projets de requalification de friches industrielles. Ainsi, plus de 60% des sites retenus (30) s'inscrivent dans une logique de recyclage foncier, illustrant ainsi la possibilité de concilier attractivité économique et aménagement durable des territoires.

[Retrouvez le dossier de presse en ligne](#)

Christophe Béchu a déclaré : *Le lancement du dispositif « sites clés en main France 2030 » est une excellente nouvelle pour la transition écologique et énergétique de notre pays. Il s'agit d'une traduction concrète de l'écologie à la Française, pensée par le président de la République et mise en œuvre par le Gouvernement. Une écologie qui concilie souveraineté et protection de nos intérêts nationaux, gains économiques et plein-emploi, et enfin décarbonation de notre pays. Avec les sites clés en main, le Gouvernement propose aux porteurs de projets industriels d'accéder à des sites fonciers à court terme. Il permet également aux aménageurs et aux collectivités de valoriser des sites labélisés, le tout dans une logique de sobriété foncière exemplaire. Le dispositif s'inscrit ainsi en parfaite complémentarité avec la politique de zéro artificialisation-nette que je porte. Je me félicite que plus de 60% des sites retenus s'inscrivent dans une dynamique de recyclage du foncier."*

Roland Lescure a déclaré : *« La réindustrialisation de notre pays est en marche ! Depuis 7 ans, nous avons ouvert 600 usines partout dans les territoires, cette dynamique doit s'inscrire dans le temps pour faire de la France une grande nation verte industrielle. Pour cela, il nous faut des investissements, des talents, et du foncier. Le dispositif « sites clés en main » présenté par le président de la République en mai dernier nous permet d'identifier du foncier pour attirer les investissements industriels. Avec les communes et les régions, nous avons identifié 55 sites qui sont ou seront prochainement disponibles. Le label « clés en main », cela signifie des durées courtes pour l'implantation industrielle, mais aussi un accompagnement par l'Etat pour les valoriser et accélérer au maximum les procédures administratives préalables à la première pierre. Dans un contexte de sobriété foncière, c'est enfin une démarche de recyclage foncier. De 3 à 340 hectares, on se donne les moyens d'attirer tous les projets, de la PME industrielle à la gigafactory. La réindustrialisation avance concrètement, et je tiens à remercier élus et services de l'État pour leur mobilisation autour de cette cause nationale."*

Dominique Faure a déclaré : *« L'annonce des 55 premiers lauréats « sites clés en main » France 2030 est une formidable avancée ! Je vois dans ces sites une occasion unique d'être vertueux deux fois. Une première fois car ils permettent de réimplanter de l'industrie et de créer de la valeur et de l'emploi dans nos territoires qui sont parfois en déprise et une deuxième fois car ils revalorisent des sites industriels déjà existants. Le recyclage foncier est au cœur de la démarche pour 30 des 55 implantations ! Je me réjouis que les sites clés en main soient équitablement répartis sur tout le territoire national pour générer une dynamique positive. Tout est prêt pour accueillir les entreprises et les porteurs de projets qui vont s'y engager : accompagnés par des sous-préfets coordinateurs, ils pourront s'appuyer sur les ressources en ingénierie de l'ANCT et de la Banque des Territoires et compter sur un panel de financements de l'État et des collectivités avec des élus mobilisés et parties-prenantes à la démarche ! La réussite collective est ici maître-mot ! Pour optimiser l'attractivité de ces sites, tout un panel de solutions « Clé en main » est mis à leur disposition. C'est ainsi que nous renouerons avec une croissance économique équilibrée et profitable à tous dans nos territoires. Alors, à vos idées ! Entrez ! »*

Contacts presse

Cabinet de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

01 40 81 78 31 - communication.mtect@ecologie-territoires.gouv.fr

Cabinet de Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

01 40 07 21 76 - Mél : sec.presse@collectivites-territoriales.gouv.fr

Cabinet de Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Énergie

01 53 18 46 19 - presse@industrie.gouv.fr